

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT. La Haye. Provinces, pour un an . . . 26 fl. 30 fl.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, L'Age Neuf, dans le derrière le Prinsgracht, No. 10.

Prix des insertions. Les 5 premières lignes 1 fl. 50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

LA HAYE, 3 Mars.

Dans sa séance de ce jour la Seconde Chambre des Etats-Généraux s'est occupée de la discussion du projet de loi tendant à faire transférer au budget de 1846 les sommes allouées et non employées en 1845, pour la refonte de la monnaie.

Nous avons sous les yeux le spécimen publié par les frères Diederichs d'Amsterdam, d'un Nouveau Magasin pittoresque des Pays-Bas (Nieuw Nederlandsch Magazijn) pour la propagation des connaissances d'un intérêt général.

Les importations du mois de janvier de cette année ont produit en France que 10,800,000 fr. de droits. L'année dernière, à pareille époque, elles avaient produit un demi-million de plus.

L'Université de Louvain et les jésuites.

Le Journal d'Anvers nous apporte encore de nouvelles et précieuses révélations sur les menées et les intrigues des jésuites.

Nos lecteurs auront remarqué que c'est surtout le père Barbieux que l'on accuse de chercher à ruiner l'Université catholique, en représentant l'enseignement qu'on y donne comme un obstacle à l'immortalité.

donner des deux mains, et tout ce que l'on donne à l'Université de Louvain est regardé par les RR. PP. comme enlevé aux nombreux établissements qu'ils dirigent parmi nous.

On nous assure que les évêques viennent de se concerter enfin, pour mettre en terme les prétentions toujours croissantes du jésuitisme, mais nous craignons que les mesures ne viennent trop tard à l'égard de personnes aussi rusées et aussi habiles.

Quant à nous, qui sommes guidés par tous les principes conservateurs et progressifs de l'ordre social, par le sentiment religieux, par le respect que nous portons au clergé belge de toutes les hiérarchies et par la liberté philosophique de nos opinions, nous aurons constamment les yeux sur des manœuvres qui menacent l'avenir de la Belgique dans son présent et son avenir.

L'Indépendance belge accompagne ces articles des réflexions suivantes: Ces enseignements viennent corroborer, confirmer, confirmer, confirmer dans la lettre de M. Paul Dierckxens; et ils sont tellement circonstanciés, tellement précis, que leur exactitude ne peut être mise en seul instant en doute.

PEUQUETON DU JOURNAL DE LA HAYE, 4 MARS 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

VI. L'effraction.

Le lendemain du jour où avait eu lieu la conversation que nous venons de rapporter, le comte de Monte-Christo était en effet parti pour Autueil, avec Ali, plusieurs domestiques et des chevaux qu'il voulait essayer.

Le comte ouvrit la lettre et lut: « M. de Monte-Christo est prévenu que cette nuit même un homme s'introduira dans sa maison des Champs-Élysées pour soustraire des papiers qu'il croit enfermés dans le secrétaire du cabinet de toilette: on sait M. le comte de Monte-Christo assez brave pour ne pas recourir à l'intervention de la police, intervention qui pourrait compromettre fortement celui qui lui donne cet avis.

Monsieur le comte réfléchira qu'il y a loin de la loge à la maison. Eh bien? Eh bien! on pourrait dévaliser tout le logis, sans qu'il entendit le moindre bruit.

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

ça ou tout à établir maintenant disparaîtra entièrement, que le monopole le plus exclusif sera exercé si l'on peut l'obtenir ; et pourvu que l'on tarde encore à discuter la loi promise, ce monopole sera bientôt un fait accompli.

Avis aux navigateurs.

Changement dans le mode d'éclairage du feu de l'île Flores, dans la Plata.

Le feu tournant de l'île Flores, dans la Plata, ayant été dépourvu de ses lampes par ses gardiens, en vertu des ordres du général Oribe, le gouvernement de la bande orientale, à la demande des amiraux anglais et français, a ordonné son rétablissement, mais avec les modifications suivantes dans son aspect.

La révolution entière du feu, qui se complétait autrefois en sept minutes, s'effectue maintenant en trois minutes, pendant lesquelles ont lieu deux intervalles d'obscurité, l'un d'une demi-minute, et l'autre d'une minute et demie.

Le feu est élevé de 478 pieds anglais (146 mètres) au-dessus du niveau de la mer, et est visible dans toutes les directions du compas.

Etablissement d'un feu à l'extrémité septentrionale de l'île d'Oland (mer Baltique.)

Un avis de l'administration royale de la marine suédoise, en date du 9 octobre dernier, informe les navigateurs qu'un phare en pierre vient d'être construit à l'extrémité de la pointe septentrionale de l'île d'Oland, sur un îlot appelé *Axelholmen* ou *Storgundet*, situé par 57° 22' de latitude nord, et 14° 45' 38" longitude est. Sur cette tour, haute de 27^m, 43, se trouve un appareil lenticulaire de troisième ordre à feu fixe, qui a dû être allumé, pour la première fois, le 1^{er} novembre 1845. Le feu est à 32 mètres d'élévation, et doit par conséquent se voir la nuit par un temps clair, de dessus le pont d'un navire ordinaire, à la distance de seize milles marins : il est invisible depuis l'est 1/4 nord-est jusqu'au nord-ouest du compas passant par le nord ; dans les autres directions, il est caché par la terre et la forêt de *Boda*. Le feu sera allumé aux époques fixées pour les autres phares du royaume.

Etablissement prochain de bouées sur la barre de Lisbonne et de chaloupes de sauvetage à l'embouchure du Tage.

Une ordonnance, rendue le 12 décembre dernier par le gouvernement portugais, porte que, dès que le temps le permettra, il sera établi sur le banc de Lisbonne des bouées destinées à indiquer le chenal ; qu'il sera placé immédiatement à Trafaria, sur la rive gauche du fleuve, une chaloupe de secours ; qu'il en sera installé une autre incessamment à Paço d'Arcos, sur la rive droite ; qu'un moyen d'un traité fait avec deux maîtres pêcheurs de Caparia, hors la barre, des moyens de sauvetage seront assurés aux navires en détresse ; qu'enfin les mêmes mesures seront prises le plus tôt possible dans les ports du Nord.

Affaires de Suisse.

Nous trouvons dans les journaux suisses deux documents d'une certaine importance, et qu'il est utile de mentionner. C'est d'abord une circulaire des sept cantons catholiques et conservateurs. Cette circulaire, adressée à tous les états de la confédération, a été provoquée par l'urgence des circonstances et l'attitude de plus en plus menaçante du parti radical ; en face des empiètements de ce parti, les sept cantons ont senti la nécessité de resserrer les liens qui les unissent, ils se sont réunis en conférence, et le résultat de leurs délibérations a été la lettre dont nous parlons, lettre qui met à nu la déplorable situation de la Suisse et remonte aux causes de l'agitation et du malaise actuels.

Les sept cantons déclarent qu'un retour immédiat à la légalité, depuis si longtemps abandonnée, peut seul sauver la confédération. La première manifestation illégale, le point de départ de tous les événements qui ont suivi, ayant été la confiscation des courants d'Argovie, c'est, disent-ils, sur cette confiscation qu'il faut revenir sans retard, et ils terminent en annonçant l'intention formelle de soumettre de nouveau la question à la diète fédérale, à la prochaine réunion de cette assemblée.

Ici avait demandé, c'est-à-dire une carabine courte et une paire de pistolets doubles, dont les canons superposés permettaient de viser aussi sûrement qu'avec des pistolets de tir. Armé ainsi, le comte tenait la vie de cinq hommes entre ses mains.

Il était neuf heures et demie à peu près ; le comte et Ali mangèrent à la hâte un morceau de pain et burent un verre de vin d'Espagne, puis Monte-Christo fit glisser au-dessus de ces panneaux mobiles qui lui permettaient de voir d'une pièce dans l'autre. Il avait à sa portée ses pistolets et sa carabine, et Ali, debout près de lui, tenait à la main une de ces petites haches arabes qui n'ont pas changé de forme depuis les croisades.

Par une des fenêtres de la chambre à coucher parallèle à celle du cabinet, le comte pouvait voir dans la rue.

Deux heures se passèrent ainsi ; il faisait l'obscurité la plus profonde, et cependant Ali, grâce à sa nature sauvage, et cependant le comte, grâce sans doute à une qualité acquise, distinguaient dans cette nuit jusqu'aux plus faibles oscillations des arbres de la rue.

Depuis longtemps la petite lumière de la loge du concierge s'était éteinte.

Il était à présumer que l'attaque, si réellement il y avait une attaque projetée, aurait lieu par l'escalier du rez-de-chaussée et non par une fenêtre. Dans les idées de Monte-Christo, les malfaiteurs en voulaient à sa vie et non à son argent. C'était donc à sa chambre à coucher qu'ils s'attaqueraient, et ils parviendraient à sa chambre à coucher, soit par l'escalier dérobé, soit par la fenêtre du cabinet.

Il plaça Ali devant la porte de l'escalier et continua de surveiller le cabinet.

Onze heures trois quarts sonnèrent à l'horloge des Invalides ; le vent d'ouest apporta sur ses humides bords la lugubre vibration des échos.

Comme le dernier coup s'éteignait, le comte crut entendre un léger bruit de côté du cabinet ; ce premier bruit, ou plutôt ce premier grincement, fut suivi d'un second, puis d'un troisième ; au quatrième, le comte savait à quoi s'en tenir. Une main ferme et exercée était occupée à couper les quatre et d'une vitre comme un diamant.

Le comte se mit à battre plus rapidement son cœur. Si endurcis au danger que soient les hommes, si bien préparés qu'ils soient au péril, ils comprennent toujours au frémissement de leur cœur et au frissonnement de leur chair, la différence énorme qui existe, entre le rêve et la réalité, entre le projet et l'exécution.

Quelque justes et fondés que soient les griefs des sept cantons, nous pensons que le moment actuel est mal choisi pour en demander de nouveau satisfaction. Remettre à l'ordre du jour la question des convents d'Argovie, c'est provoquer, sans aucune chance de succès, des discussions fâcheuses et irritantes. Le devoir des conservateurs suisses est, à l'heure qu'il est, de contenir et de dompter le parti révolutionnaire. La tâche est déjà assez difficile sans qu'il soit besoin d'ajouter de nouveaux éléments à la fermentation. Quand le radicalisme sera vaincu et le calme ramené dans les esprits, alors le temps de la réparation sera venu, alors il sera opportun de faire valoir des droits légitimes devant des arbitres plus impartiaux.

L'autre document dont nous voulons parler est un manifeste dans lequel les pasteurs démissionnaires du canton de Vaud exposent et justifient leur conduite, calomniée par les journaux du gouvernement. Le passage suivant nous paraît résumer parfaitement les principaux points de ce conflit qui doit une si grande importance aux questions qu'il soulève.

« Si notre démarche du 12 novembre dernier nous avait été inspirée par le désir de séparer l'église de l'état, comme on nous a accusés, nous aurions dès lors proclamé une église libre, païenne, et nous savons que des fidèles en grand nombre se seraient joints à nous. Mais telle n'était point notre intention. Nous avons attendu deux mois, espérant que le gouvernement, dans sa sagesse, rendrait à l'église sa doctrine et sa liberté, et renonceraient au pouvoir absolu qu'il s'est attribué, pour le rendre à Jésus-Christ, et pour restituer à l'église le plein exercice de son culte et son entière autorité dans les choses spirituelles.

« Que personne ne se fasse illusion sur l'état actuel de l'église nationale. Par les actes du 3 août et du 12 novembre, notre doctrine sur l'église et le saint ministère a été altérée dans son essence la plus intime.

- « Des actes et des déclarations du pouvoir temporel, il résulte en effet : 1^o Que l'église n'appartient plus au Christ, mais au conseil-d'état, qui s'en est proclamé le chef souverain ; 2^o Que la chaire du Christ est la propriété du conseil-d'état, et qu'il y peut à tout moment faire proclamer par n'importe qui ce qu'il lui plaît de proclamer ; 3^o Que le culte chrétien peut être à volonté modifié et défiguré par le pouvoir temporel ;

« Que le caractère sacré d'un serviteur de l'Évangile ne procède pas du Seigneur, mais du conseil-d'état. « Nous ne sommes pas les adversaires de la réunion de l'église et de l'état ; nous pensons que cette réunion peut avoir ses avantages ; mais nous pensons aussi qu'elle ne peut s'effectuer que sous deux conditions favorables, à savoir que l'état n'opprime pas l'église, et que l'église ne domine pas l'état. Les droits de l'état et de l'église doivent être également reconnus et sauvegardés. En attendant qu'ils le soient, nous nous servirons du droit qui revient à tous les chrétiens de la terre, celui de nous réunir pour servir Dieu selon sa parole. »

M. Druey s'exécute, il publie dans le *Nouvelliste vaudois* les notes échangées entre lui et le gouvernement anglais, accompagnées d'une immense réponse, dont les termes diffus et embarrassés contrastent très-fort avec la réprobation si nette et si précise formulée dans la note de lord Aberdeen que nous avons récemment reproduite. M. Druey s'applique à démontrer qu'en appelant le jugement des hommes compétents et en mettant les pièces du procès sous les yeux du gouvernement britannique, il n'avait nullement songé à en appeler à l'opinion de ce gouvernement : thèse difficile, dont l'habile argumentation de M. Druey n'a pu empêcher le *Nouvelliste vaudois* de publier par le *Nouvelliste vaudois*. C'est une note de lord Aberdeen du 13 janvier, antérieure à celle qui fut provoquée par M. Druey ; elle est adressée au chargé d'affaires d'Angleterre et conçue en ces termes :

« La nouvelle communiquée par votre dépêche du 24 novembre, concernant les affaires du canton de Vaud et plus particulièrement la conduite du gouvernement de ce canton envers le clergé, a été reçue avec grand regret par le gouvernement de Sa Majesté, et a excité une vive sympathie pour les pasteurs démissionnaires chez les diverses classes des sujets de Sa Majesté.

« En effet, l'impression produite dans ce pays par les récents événements dans cette partie de la Suisse a été si pénible, que des membres de différentes confessions évangéliques ont demandé au gouvernement de Sa Majesté d'employer son influence auprès des autorités du canton, en faveur des ministres qui se sont séparés de l'église reconnue par l'état pour des motifs de conscience. Mais quoique cette pétition se borne à la prière que le gouvernement de Vaud veuille procurer à ces pasteurs sa protection dans le libre exercice du culte divin, et ne cherche pas à obtenir leur réintégration dans les églises qu'ils ont été forcés d'abandonner pour l'acquisition de leur conscience, le gouvernement de Sa Majesté sent qu'il n'est pas compétent pour

Cependant Monte-Christo ne fit qu'un signe pour prévenir Ali ; celui-ci comprenant que le danger était du côté du cabinet, fit un pas pour se rapprocher de son maître.

Monte-Christo était avide de savoir à quels ennemis et à combien d'ennemis il avait affaire.

La fenêtre où l'on travaillait était en face de l'ouverture par laquelle le comte plongeait son regard dans le cabinet. Ses yeux se fixèrent donc vers cette fenêtre : il vit une ombre se dessiner plus épaisse sur l'obscurité ; puis un des carreaux devint tout à fait opaque, comme si l'on y collait du dehors une feuille de papier, puis le carreau craqua sans tomber. Par l'ouverture pratiquée un bras passa qui chercha l'espagnolette ; une seconde après, la fenêtre tourna sur ses gronds et un homme entra.

L'homme était seul.

— Voilà un hardi coquin, murmura le comte.

En ce moment il sentit qu'Ali lui touchait doucement l'épaule ; il se retourna. Ali lui montrait la fenêtre de la chambre où ils étaient, et qui donnait sur la rue.

Monte-Christo fit trois pas vers cette fenêtre, il connaissait l'exquise délicatesse des sens du fidèle serviteur. En effet, il vit un autre homme qui se détachait d'une porte, et montant sur une borne, semblait chercher à voir ce qui se passait chez le comte.

— Bon ! dit-il, ils sont deux ; l'un agit, l'autre guette.

Il fit signe à Ali de ne pas perdre des yeux l'homme de la rue, et revint à celui du cabinet.

Le coup de vitres était entré et s'orientait, les bras tendus en avant.

Enfin il parut s'être rendu compte de toutes choses ; il y avait deux portes dans le cabinet, il alla pousser les verrous de toutes deux.

Lorsqu'il s'approcha de celle de la chambre à coucher, Monte-Christo crut qu'il venait pour entrer, et prépara un de ses pistolets ; mais il entendit simplement le bruit des verrous glissant dans leurs anneaux de cuivre. C'était une précaution, voilà tout ; le nocturne visiteur, ignorant le soin qu'avait pris le comte d'enlever les gâches, pouvait désormais se croire chez lui et agir en toute tranquillité.

Seul et libre de tous ses mouvements, l'homme alors tira de sa large poche quelque chose que le comte ne put distinguer, posa ce quelque chose sur un guéridon, puis il alla droit au secrétaire, le palpa à l'endroit de la serrure, et s'aperçut que, contre son attente, la clé manquait.

Mais le cassin de vitres était un homme de précaution et qui avait tout prévu ; le comte entendit bientôt ce froissement du fer contre le fer que

intervenir, même dans cette limite, dans l'administration intérieure d'un état indépendant.

« En même temps, je n'hésite pas à vous autoriser d'exprimer là où vous penserez que cette connaissance puisse être utile, les sentiments de profond regret avec lesquels le gouvernement de Sa Majesté a reçu votre rapport sur les procédés auxquels j'ai fait allusion, ci-dessus, aussi bien que sa conviction que la persévérance dans une telle voie doit tôt ou tard engager le canton et même la confédération suisse dans de nouveaux troubles, et empêcher matériellement un arrangement des différends existant actuellement que le gouvernement de Sa Majesté a déjà eu occasion de déplorer. « Je suis, etc. ABERDEEN. »

Dans le canton de Berne, la fermentation paraît s'être un peu calmée depuis la clôture du grand-conseil, mais ce n'est là qu'un calme très-passager, car le jour des élections approche.

A Zurich, le gouvernement a été forcé de faire suspendre des prédications communistes qui obtenaient un succès scandaleux.

Les désordres en Pologne.

L'insurrection de Cracovie a pris une extension telle que le faible détachement autrichien venu de Podgorze a été repoussé. Plusieurs employés qui s'étaient sauvés sur notre territoire, ont raconté dans la ville frontière de Mielowitz en Haute-Silésie, que le mouvement de Joworzo, sur territoire cracovien, avait éclaté parce qu'un détachement de 25 Autrichiens devait arrêter le curé de l'église, qui avait des armes cachées. A 10 heures du soir, on sonna le tocsin, on fit partir un détachement et on le mit hors de combat. Près de 70 détenus furent délivrés. Les émeutiers, pour la plupart ouvriers aux mines, ont commis de graves excès et même pendu un employé. En conséquence, et vu que le nombre des fugitifs allait toujours en augmentant, nos autorités ont envoyé à Mielowitz sept militaires de Heubach en Haute-Silésie.

La diligence prussienne a été cernée à Lipowice, dans le territoire de Cracovie, par des paysans armés et par une troupe de cavaliers en uniforme, qui en ont soustrait tout l'argent existant en une somme de 2,900 thalers. Il est incroyable, et pourtant vrai, qu'à son arrivée à Glatz, le conducteur de cette diligence a reconnu le chef de cette troupe au moment où, sous un vulgaire costume, il allait prendre un billet de chemin de fer pour se rendre à Breslau. Fils d'un ex-président du sénat de Cracovie, il a été arrêté sur la dénonciation du conducteur et livré sur le champ aux autorités.

S'il en faut croire une rumeur à la vérité très-incertaine, un conseil de guerre a été tenu à Lemberg sur plusieurs émeutiers, qui ont été fusillés ensuite. (Gaz. de Spener.)

L'arrestation de l'évêque suffragant de Ganssen et Posen, dont nous avons informé nos lecteurs hier, est un fait plein de gravité, en ce sens qu'elle prouve jusqu'où vont, dans ces tristes conjonctures, les terreurs du gouvernement prussien. La correspondance qui nous apporte cette nouvelle, ajoute que si le prélat n'est pas rendu promptement à la liberté, des troubles religieux sont à craindre.

Les nouvelles de Posen vont jusqu'au 22 :

« Un bataillon d'infanterie et trois escadrons de husards sont entrés dans cette ville. Huit régiments d'infanterie sont, dit-on, venus renforcer les troupes de la province. Les communications avec ce pays sont interrompues. On sait seulement en général qu'un parti de troupes encore plus sévères que dans le duché de Posen et qu'une affreuse détresse règne dans plusieurs districts. »

L'inquiétude qui règne en Prusse n'est pas moindre en Autriche ; car une grande partie des troupes de la Silésie autrichienne et de la Moravie ont été dirigées vers la Galicie, qui sert également de théâtre aux agitations politiques.

Les détails que nous apportent les journaux allemands sur la situation des provinces prussienne et autrichienne habitées par la population slave, sur l'état des provinces polonaises, continuent à présenter les choses sous l'aspect le plus grave ; tout en les reproduisant, nous croyons sage de prévenir nos lecteurs contre les exagérations naturelles en pareil cas.

On lit dans le *Nouvelliste de Berlin*, sous la date de Breslau, le 23 :

« Les nouvelles qui arrivent de la frontière polonaise continuent d'être très-affligeantes. Des bandes armées ont pénétré sur le territoire prussien et ont mal traité les villages. Les nouvelles des environs de Cracovie sont plus fâcheuses encore si c'est possible. On dit que l'arrestation d'un prêtre a provoqué un soulèvement général contre les troupes autri-

produit, quand on le remue, ce trousseau de clés informes qu'apportent les serruriers quand on les envoie chercher pour ouvrir une porte, et auxquelles les voleurs ont donné le nom de rossignols, sans doute à cause du plaisir qu'ils éprouvent à entendre leur chant nocturne, l'orsqu'ils grincent contre le pêne de la serrure.

— Ah ! Ah ! murmura Monte-Christo avec un sourire de dépit, ce n'est qu'un voleur.

Mais l'homme, dans l'obscurité, ne pouvait choisir l'instrument convenable. Il eut alors recours à l'objet qu'il avait déposé sur le guéridon ; il fit jouer un ressort, et aussitôt une lumière pâle, mais assez vive cependant pour qu'on pût voir, envoya son reflet doré sur les mains et sur le visage de cet homme.

— Tiens ! fit tout à coup Monte-Christo en se reculant avec un mouvement de surprise, c'est...

Ali leva sa hache.

— Ne bouge pas, lui dit Monte-Christo tout bas, et laisse là ta hache, nous n'avons plus besoin d'armes ici.

Puis il ajouta quelques mots en baissant encore la voix, car l'acclamation, si faible qu'elle fut, que la surprise avait arrachés au comte, avait suffi pour faire tressaillir l'homme, qui était resté dans la pose du résonneur antique. C'était un ordre que venait de donner le comte, car aussitôt Ali s'éloigna sur la pointe du pied, détacha de la muraille de l'alcôve un vêtement noir et s'achemina vers la porte.

Pendant ce temps, Monte-Christo était rapidement sa redingote, son gilet et sa chemise, et l'on pouvait, grâce au rayon de lumière filtrant par la fente du panneau, reconnaître sur la poitrine du comte une de ces souples et fines tuniques de mailles d'acier dont la dernière, dans cette France où l'on ne craint plus les pignards, fut peut-être portée par le roi Louis XVI, qui craignait le *coquin* pour sa poitrine, et qui fut frappé d'une hache à la tête.

Cette tunique disparaît bientôt sous une longue soutane, comme les cheveux du comte, sous une perruque à tonsure ; le chapeau triangulaire placé sur la perruque acheva de changer le comte en abbé.

Cependant l'homme, n'entendant plus rien, s'était relevé, et pendant le temps que Monte-Christo opérât sa métamorphose, était allé droit au secrétaire, dont la serrure commençait à craquer sous son rossignol.

— Bon ! murmura le comte, lequel se reposait sans doute sur quelque secret de serrurerie qui devait être inconnu au crocheteur de portes, si habile qu'il fût : bon ! tu en as pour quelques minutes. Et il alla à la fenêtre.

(La suite à demain.)

chiennes. Des lettres particulières disent même que les prêtres ont béni et...

On lit dans la Gazette d'Augsbourg :

Des lettres de Vienne du 23 et des frontières de la Galicie du 20 s'accordent à dire que des troubles graves ont éclaté sur plusieurs points de cette province. Il y a eu notamment à Tarnow entre les troupes et les bourgeois un conflit dans lequel 50 personnes ont été tuées de part et d'autre.

Nouvelles d'Amérique.

La question de l'Orégon occupe toujours presque exclusivement la presse américaine, mais tout n'est encore que conjectures sur la solution probable que recevra cette question. Le sénat des représentants et le sénat sont saisis de divers projets de résolutions, les uns pour presser le gouvernement de négocier avec l'Angleterre sur une base de transaction, les autres pour maintenir les prétentions exclusives qui ont été mises en avant sur la possession des territoires contestés.

D'un autre côté on lit dans le Courier and New-York Enquirer :

Nous trouvons dans la lettre de notre correspondant de Washington une courte analyse de la correspondance qui a eu lieu entre notre gouvernement et celui de la Grande-Bretagne, relativement à la question de l'Orégon. Cette correspondance est d'une très-grande importance et diminue beaucoup les espérances que nous avions de voir cette affaire obtenir une solution pacifique.

Au Canada, on fait des préparatifs, comme si la guerre allait éclater au premier jour. Des fortifications s'élèvent sur plusieurs points de la côte et des frontières. Le Montréal Times annonce que la milice du Canada va être appelée sous les armes; le même journal dit que le comte Cathcart, gouverneur militaire de la colonie, est nommé gouverneur-général. L'état incertain des relations entre l'Angleterre et les Etats-Unis, rendent nécessaire la concentration de l'autorité civile et de l'autorité militaire, dans une seule main.

Nous complétons aujourd'hui les nouvelles de Mexique. Parédes est entré à Mexico sans éprouver la moindre résistance. Herrera lui a remis l'autorité à son arrivée dans la capitale. Dès le 3 janvier une partie des troupes de la garnison de Mexico s'était portée à la rencontre de celles de Parédes, auxquelles elle s'était réunie, et la victoire avait fait son entrée dans la capitale au bruit des acclamations de toute l'armée et de nombreuses salves d'artillerie.

Une junta de notables, deux par chaque département, nommés par le président (Parédes) doit élire un pouvoir exécutif et se dissoudre immédiatement; — les pouvoirs du président seront limités par diverses dispositions législatives; — huit jours après son installation, il devra convoquer un congrès extraordinaire, qui s'assemblera 4 mois après, dans la capitale; — un conseil permanent sera consulté par le président. Les autorités des départements, qui seraient hostiles à la révolution, seront seules exceptées et personne ne sera poursuivi pour ses opinions politiques antérieures.

La junta des notables s'est réunie le 3 janvier dernier, et a élu Parédes président de la république. Un comité de trois de ses membres a été chargé de rédiger la formule du serment que le président devrait prêter. Deux d'entre eux demandaient qu'on s'en tint à la forme générale de serment, mais le général Bustamente voulait qu'on y ajoutât les mots: «Je jure de repousser l'invasion des Etats-Unis.» Après une longue discussion, la junta s'est ralliée à la proposition de la majorité du comité par la raison que le serment proposé par le général Bustamente, équivaudrait à une déclaration de guerre aux Etats-Unis.

Le 4, le nouveau président a été installé. Il a formé immédiatement son cabinet qui se compose de la manière suivante: le général Alvaute, ministre de la guerre, M. Luis Parres, chef du département de la trésorerie; M. Castillo y Lanzas, ancien ministre à Washington, ministre des affaires étrangères, et M. Beerra, évêque de Chiapas, ministre de la justice.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 23 février.

Tous les membres du cabinet assistaient aujourd'hui à la chambre des députés. Le ministre des finances a donné lecture d'un exposé des motifs qui a été écouté avec faveur. En voici les traits les plus saillants: La contribution territoriale n'est réduite que de 50 millions. Le budget des recettes est porté à 1159 millions de réaux. Le budget ne subit aucune modification. Le budget des dépenses des divers ministères sera réduit de 46 millions. Le budget de la caisse d'amortissement demeure intact. Les intérêts de la dette continueront à être payés régulièrement. Le cabinet commence l'œuvre par l'amortissement des comptes. La contribution des Joyers est supprimée.

Il paraît certain que M. Martinez de la Rosa a accepté l'ambassade de Paris et que l'ordonnance sera probablement signée demain.

Affaires d'Angleterre.

Voici le texte des résolutions que sir Robert Peel doit présenter lundi à la chambre des communes en faveur des généraux et de l'armée du Sutlej: Que les remerciements de cette chambre soient accordés au très honorable lieutenant-général sir Henry Hardinge, gouverneur-général de l'Inde, grand'croix de l'ordre du Bain, pour l'énergie et l'habileté qu'il a montrées dans la direction des ressources militaires dont il disposait pour repousser l'invasion faite sans provocation par l'armée sikhe sur le territoire du gouvernement britannique, et des Etats protégés par lui sur la rive gauche du Sutlej; et aussi pour la fermeté et l'intrepidité avec lesquelles il a dirigé les opérations de la partie de l'armée placée sous son commandement immédiat, dans l'après-midi et dans la soirée du 21 décembre 1845 et dans la matinée du 22, où les positions de l'ennemi furent emportées d'assaut, la plus grande partie de leur artillerie prise et leurs efforts ultérieurs pour reprendre ce qu'ils avaient perdu, repoussés à plusieurs reprises.

Que les remerciements de cette chambre soient accordés au général sir Hugh Gough, grand'croix de l'ordre du Bain, commandant-en-chef des forces britanniques dans les Indes orientales, pour la valeur distinguée avec laquelle il a dirigé les diverses attaques contre l'ennemi dans les combats des 18, 21 et 22 décembre, en montrant, avec le gouverneur-général, un brillant exemple de persévérance et de courage dans des circonstances critiques, et d'ardeur irrésistible dans les différentes attaques faites contre l'ennemi.

Que les remerciements de cette chambre soient accordés au major général sir Harry Smith, commandeur de l'ordre du Bain, au major-général Walter Raleigh Gilbert au major-général sir John Littler, commandeur de l'ordre du Bain, et aux divers officiers sous leurs ordres pour les éminents services qu'ils ont rendus dans ces opérations difficiles que le succès a couronnés.

Que les remerciements de cette chambre soient accordés aux sous-officiers et soldats européens et indigènes pour la persévérance et le courage dont ils ont fait preuve à Moodkee, le 18 décembre 1845, et pour la valeur intrépide avec laquelle ils ont emporté les retranchements ennemis à Ferozeshah, les 21 et 22 décembre, capturé la plupart de ses canons et enfin forcé l'armée sikhe, bien supérieure en nombre, de se retirer au-delà de ses frontières.

Que cette résolution leur soit communiquée par les chefs des divers corps.

Nous publions ci-après l'opinion des principaux journaux anglais sur le dernier vote de la chambre des communes.

Le Times — La question des lois des céréales a été traitée avec toute la gravité possible, avec la patience et la loyauté et toutes les circonstances qui pouvaient forcer l'attention ou appeler les investigations. Tous les moyens de défense ont été entendus, tous les témoignages ont été déposés pendant douze longues nuits; la législature s'est dévouée à cette tâche gigantesque. Tous les partis ont pris tour à tour la parole; et ont les uns et les autres épuisé leurs arguments; leur rhétorique, leur éloquence. Les ministres ont soutenu leur position si même ils ne se sont surpassés. Leurs antagonistes ont déployé toutes leurs ressources, ils ont même outré celles de leur cause. Le crime d'inconséquence a eu son poids dans la balance. Le sentiment de la honte qu'il traîne après lui a mis quelques membres hors de combat. La crainte d'y succomber en a détourné d'autres, les corps électoraux ont vu accueillir leurs prétentions quelque inconstitutionnelles qu'elles fussent, des engagements pris ont été tenus jusqu'à décider des démissions. Les ducs ont pu intervenir, parler et agir tout à leur aise; on leur a permis, ce qu'aucun monarque n'oserait faire, d'entrer dans la chambre, d'y saisir et d'en arracher ses membres. L'épuration des ducs a produit son effet. La couronne n'est point intervenue. Le gouvernement n'a pas montré sa force, chaque jour de nouvelles démissions semblaient sonner l'agonie du ministère et de son nouveau-né. L'orateur qui avait appuyé la motion d'adresse lui-même avait passé à l'ennemi au dernier moment. La voix du peuple hors du parlement, tout en applaudissant l'œuvre qui allait s'accomplir, refusait d'en rendre hommage à ceux qui l'abandonnaient. Toutes ces circonstances semblaient d'un sinistre augure pour la division. Mais malgré tout la division a été décisive, et comme dès aujourd'hui l'influence de tous ces obstacles doit s'affaiblir, il est impossible que l'on revienne sur cette décision. C'en est fait, le règne des lois des céréales a fini.

Mais en fait, c'est la faiblesse même de la cause qui a triomphé, qui lui a donné toute sa force. L'abandon, les accusations, la malveillance de leur parti a forcé les ministres à chercher un appui, auquel ils ont eu malheureusement si rarement recours, dans les ressources infinies de la vérité. Jamais les ministres de la couronne n'ont été contraints avec plus de force de s'en tenir à la raison comme les simples mortels, de prêter l'oreille au bon sens et à l'équité, et il faut le dire ils ont eu à combattre pour la vérité avec toute sorte de désavantages. Ils ont dû commencer leur œuvre en renversant leur propre autorité et en prouvant que ce qu'ils avaient dit auparavant ne signifiait absolument rien. Ne croyez pas un mot de nos paroles d'autrefois, telle a été leur première et nécessaire précaution oratoire; et s'ils avaient à exposer leurs nouveaux principes devant des partisans mal disposés et raisonnables, ils n'auraient pas lieu de se trouver fort à l'aise par le concours momentané de leurs adversaires. Ils ont eu à contenir leur nouvelle thèse en présence des critiques les plus zélés et les plus rigoureux. Les arguments et les vœux qu'ils avaient à exposer et à enseigner presque avant de les avoir appris eux-mêmes avaient fait l'objet des études quotidiennes et des discours des économistes. En face d'un pareil contrôle les ministres n'avaient pas d'autre alternative que d'aborder tout d'abord le côté vrai et moral du système. Voilà ce qui a fait réellement leur force. Les trois semaines de discussion qui viennent de se terminer par un si beau succès, ont montré un faisceau de raisons solides et de faits qu'il serait impossible de détruire aujourd'hui. Ce n'est point un parti qui a triomphé, ce n'est ni l'habileté, ni la puissance, ni l'éloquence, ce triomphe est celui de la vérité. La discussion a été libre et large et comme les hommes aiment

la vérité quand ils la rencontrent, ils respectent, étudieront ce débat et en garderont un long souvenir.

L'histoire du projet qui vient de triompher présente un honorable contraste avec la précipitation peu raisonnée et peu scrupuleuse qui présida à la naissance de la loi de 1815 sur les céréales. Dans moins d'un mois on eut le premier vent, elle fut discutée au milieu des séances les plus orageuses et fut adoptée par la chambre basse comme dans un accès de colère. Rien de plus vague, de plus futile, rien que les événements aient plus solennellement démentis, que les arguments du ministère en faveur de ce bill. Le récit trop fidèle de la discussion ne contient pas un fait, pas une maxime digne du respect ou de la reconnaissance des âges futurs.

On ne peut espérer ni même désirer que la discussion soit terminée d'une manière définitive; l'importance universelle du sujet doit le rendre susceptible de preuves sans fin. Toute l'histoire, tous les pays nous fournissent leur tribut de témoignages que nous devons payer en leur apprenant à suivre notre exemple. Il y a encore beaucoup à dire et plus encore à écouter; il y a de grands arguments à exposer et de nobles intelligences à ramener. Mais, quant à présent, nous croyons être arrivés à un temps d'arrêt et de rétrospection. Nous avons vu avec plaisir M. Cobden rétabli à temps pour pouvoir prendre sa part dans la victoire. Il n'oubliera pas les avertissements qu'on a fait entendre si souvent aux vainqueurs et dont ils ont plus souvent encore besoin. C'est pour lui le moment de la modération et de la tolérance.

Le GLOBE fait remarquer que tout ce qui est pour le progrès, que tout ce qui est doué d'intelligence, s'est prononcé pour la liberté de commerce. Un appel aux électeurs, rendrait le succès de cette cause plus certain et plus prompt. Tous les grands centres de population, Londres, Liverpool, Manchester, Birmingham, Edimbourg, Glasgow se prononcent contre le système protecteur; ses partisans n'auraient pas pour eux une ville de 25,000 âmes.

Le SUN. — Si on considère, dit-il, toutes les circonstances qui s'y rattachent, le vote qui a eu lieu ce matin à la chambre des communes est probablement le plus important dont nos annales parlementaires ait conservé le souvenir. La majorité a été considérable, beaucoup plus considérable que beaucoup de personnes ne le croyaient. Ce résultat n'a pas été obtenu au moyen du vieux système tant admiré du temps des ministres Pitt et Liverpool, au moyen d'une charge générale des représentants des bourgs pouris ou par la réunion de cet assemblage d'éléments hétérogènes qu'on appelle un parti, mais par l'influence indépendante et pour ainsi dire personnelle du chef du cabinet, et par suite de la conviction fermement établie dans tous les esprits bien faits de l'opportunité et de l'excellence de la mesure. Tout le parti de la propriété foncière formait contre les mesures ministérielles une phalange serrée.

Les bannières de toute la vieille aristocratie étaient toutes arborées pour effrayer le premier ministre qui a vaincu malgré toute cette opposition. Et pourtant ce triomphe signalé ne suffira pas pour convaincre le parti de la protection. Il persistera à croire que tous les ouvriers agriculteurs, les financiers, les fermiers, les propriétaires, sont pour lui. Il croira qu'on a pris le pays par surprise. Plusieurs centaines de membres ont résigné leur mandat de représentants, et malgré cela ils soutiendront que ces hommes trop honorables sont des traîtres et des parjures. Pourtant la conduite de ces hommes est la meilleure preuve du mérite des mesures qui viennent d'être décrétées par la chambre et qui ne tarderont pas à produire une révolution complète dans toutes nos transactions commerciales. Tous les hommes impartiaux applaudiront à cette conduite et se réjouiront avec nous de voir les whigs oublier leurs préjugés séculaires et les Tories sacrifier leur parti lorsqu'il s'agit du bien du pays. Lorsque de pareils faits se passent on peut être persuadé que le bill de réforme commence à porter ses fruits, et que les brillantes espérances que 1831 avait fait concevoir ne tarderont pas à se réaliser.

La grande cause de la liberté triomphe! le monopole est mort! Le premier discours de sir Robert Peel a été un coup de mort pour le monstre, mais son agonie a été longue et triste à contempler. Le pays a été en suspens pendant trois semaines; douze séances ont été gaspillées en récriminations personnelles. Et pourtant la discussion a eu un intérêt inaccoutumé. Chaque nuit a produit son discours brillant. Nous avons vu pour la première fois un ministre parlant noblement au nom de grands principes, non plus à un parti, mais à un peuple. Le dernier discours de sir Robert Peel suffisait pour racheter un mois de déclamation épuisée.

Aucune salve n'annonce le glorieux résultat de la douzième séance, de la glorieuse nuit, mais il retentira dans le cœur des Anglais, dans le monde entier, qui se souviendront du 23 février 1846, et le bruit des acclamations des peuples, les bénédictions de toutes les nations du globe couvriront le râle du monopole expirant.

Ce fut un glorieux moment pour sir Robert Peel de se retrouver ainsi plus puissant et plus fort que jamais, et de voir son parti triompher, c'est la nation qui s'est montrée plus sage que jamais, et de déjà la gratitude de ce grand événement partait à l'étranger, et déjà la gratitude de tous nos compatriotes.

Le MORNING-POST ne se déclare pas vaincu par le vote de la chambre des communes. Ce n'est là, dit-il, qu'un point préliminaire; les détails du projet ministériel seront discutés pied à pied, et les efforts de la nombreuse phalange qui a voté pour l'ajournement à six mois pourra encore neutraliser la mesure même dans la chambre des communes. D'ailleurs il y a tout lieu d'espérer, dit le journal ultra-Tory, que la chambre haute ne se laissera pas influencer par une décision de la chambre des communes, et que, si des arguments plus concluants que ceux qui ont été présentés jusqu'à ce jour en faveur du projet ministériel na surgissent pas dans cette assemblée, elle votera conformément aux vœux que la majorité de cette assemblée a toujours professés sur cette question.

Le STANDARD n'a plus d'espoir que dans le corps électoral. La défection d'un grand nombre de membres protectionnistes lui paraît un scandale inouï. C'est un fait dégradant, qui révèle un symptôme de peste morale dont les atteintes auraient bientôt corrompu toute la nation, si la nation, par un vigoureux effort, ne séparait par un vote solennel la partie malade de ce qui est encore sain et plein de force. La nation est encore saine, continue le Standard, mais elle ne tardera pas à être atteinte par la corruption, si elle ne prenait fermement et irrévocablement la résolution de ne pardonner à aucun des hommes qui nous ont trahis aujourd'hui.

Nouvelles et faits divers.

Le trait suivant fait le plus grand honneur au capitaine belge Govaerts et à son équipage. On y voit que le sient Govaerts a sauvé d'une mort certaine six naufragés hollandais à la hauteur de Boulogne. Voici le certificat du capitaine Jean Albert Spykman et de ses hommes.

Le mercredi, 31 décembre, à 11 heures du matin, par une forte brise de perroquet, par une mer houleuse et un ciel orageux, le vent étant O. N. O., le kof néerlandais *Wilhelmina*, de Rotterdam, commandé par moi, Jean-Albert Spykman, éprouva à l'improviste une secousse violente, et menaça à l'instant de couler. Force nous fut de mettre notre chaloupe à la mer, ce à quoi nous ne pûmes parvenir qu'avec grande peine et fatigue. A une heure de l'après-midi, la chaloupe étant moitié remplie d'eau, nous fûmes arrachés à une mort certaine par la galiote belge *Antonius*, d'Anvers, capitaine Henri Govaerts, lequel nous recueillit en courant lui-même de grands dangers. Nous étions alors approximativement à la hauteur de Boulogne, à trois milles de distance. A peine à bord du navire précité, moi, mes gens, le capitaine Govaerts et son équipage, nous vîmes sombrer notre navire devant nos yeux, et il n'en resta bientôt plus de vestige.

Pour attester la vérité des faits ci-relatés, nous avons revêtu cet écrit de notre propre signature, à bord de l'Antonie, d'Anvers, le 31 décembre 1845.

Le commandant, J. A. SPEKMAN; le second, A. WIERSMA; le matelot, M. MIDDEBLUG; id., W. VERBERCK; le cuisinier, S. VAN NUNWEGEN; le mousse, A. VAN ZUREN.

Il est difficile de prévoir quel système suivra dans l'avenir le nouveau duc de Modène; mais les personnes dont il s'entoure semblent indiquer qu'il veut continuer la marche adoptée par son père. Il veut, par un décret récent, de confirmer dans leurs charges les anciens ministres.

Les ambassadeurs d'Autriche, des Deux-Siciles, de Prusse, de Suède, d'Angleterre, à Florence, ainsi que l'envoyé du saint-siège, lui ont présenté les lettres de créance qui les accréditent, en même temps, près de sa personne.

Le seul acte qui se rapporte à la France, a été le décret qui continue dans ses pouvoirs et fonctions M. Ceconi, qui remplit, depuis de longues années, les fonctions de consul de Modène à Bastia (île de Corse).

Le *Portafoglio Maltese* du 12 février publie la circulaire du baron de Tassis, adressée aux consuls étrangers, relative à l'abolition de l'esclavage dans la régence, et dont les journaux ont parlé dernièrement. Voici ce document:

Le langage de M. le ministre des affaires étrangères, au gouvernement tunisien, à notre allié... consul-général de... résidant à Tunis.

L'objet de cette lettre est pour vous faire savoir que cette espèce de propriété consistant en êtres humains, pour lesquels Dieu (qu'il en soit loué!) a été si généreux, est très-injuste et absolument contraire à nos sentiments.

Cette affaire nous a occupé pendant toutes les années durant lesquelles nous nous sommes occupés de vous le savez, effrayé d'y mettre un terme.

Nous sommes heureux de pouvoir vous déclarer maintenant que nous abolissons dans toutes nos possessions cette propriété des esclaves.

Maintenant nous vous faisons aussi savoir que tout esclave qui est en votre possession soit par terre, soit par mer, sera immédiatement déclaré libre.

Je prie Dieu de vous le faire agréer.

On lit dans les journaux de Lisbonne que don Miguel, avant de se marier, en fut l'heureux élu.

Le royaume de Naples vient de conclure avec la Suède et la Danemark, le Danemark et la Sardaigne, des traités de commerce qui ont été généralement publiés.

On lit dans un journal ministériel de Bruxelles, daté de samedi.

La presse flamande a enregistré, depuis quelques jours une bien déplorable série de morts et de désordres, résultant de l'excès de la misère dans nos deux provinces, jadis si florissantes.

A Andover, des flots de compagards se répandaient dans la ville, entrent dans les maisons ou frappent à coups de bâton sur les portes jusqu'à ce qu'on les satisfasse. La charité est à bout de ressources, on ne voit plus d'autre moyen de secours.

On a plait par tout de la lenteur que met le gouvernement à statuer sur les nombreuses demandes en concession de chemins de fer, qui occuperaient des milliers de bras.

A Havelde, entre Andover et Alost, un habitant aisé, qui allait quitter la commune, se consacra à remettre souscription pour les pauvres, une bande s'entourant sa maison, la menaçant de l'incendier et d'incendier.

A Vienne, des sabbats ont déterré et mangé le corps d'un cheval mort de la morve et d'une vache morte du charbon. La police n'a pu empêcher cet affreux repas.

A Ansehnam, le nommé Van Hull, âgé de 30 ans, est mort sur la place publique, en proie à d'horribles contorsions. Il n'avait mangé, depuis quarante-huit heures, que la moitié d'une carotte et une petite croûte de pain dur.

A Vienne, un mendiant de Tieghem avait obtenu un gîte dans une chambre pour une nuit, mais son hôte n'avait pu lui donner à manger.

A Niederbrakel, trois personnes sont mortes de faim en trois jours.

Le *Vaderlander* donne l'emploi de dix cents qui ont dû servir à l'entretien d'une famille de fleurs de huit personnes pendant un jour: Un cent de café allongé pour la boisson de la journée entière; un cent de huile pour l'éclairage d'une heure de la soirée; une soupe, composée d'eau avec un cent de beurre, un cent de bouquette, un cent de sel, deux cent de gruau, trois cent de fèves de cheval.

Un journal judiciaire annonce que l'enquête à laquelle vient de se livrer le ministère public au sujet de l'abbé Conratatto, dont le nom a été mal à propos livré de nouveau, il y a quelque temps, à l'attention publique, a établi que le jury n'avait pas été trompé en 1827, et que c'est à tort qu'on avait cherché à réhabiliter ce condamné dont le nom est resté tristement célèbre.

Nous avions craint ce résultat, et c'est pour cela que nous avions vu avec peine les efforts de certains journaux pour exploiter, dans un intérêt de parti, la lettre si mal fondée dont on a fait tant de bruit dans cette affaire.

Il est fâcheux qu'on en ait tant parlé; mais, si les recherches annoncées par le gouvernement, ont eu lieu, et si elles ont démontré que le bien jugé du verdict porté contre Conratatto, il faut que ce résultat soit rendu public, afin que la sincérité des témoins, sur le témoignage desquels il fut condamné, cesse d'être méconnue.

Nous attendons donc les explications promises, au nom du ministre de la justice, par un journal du soir. Il restera ensuite à expliquer la lettre écrite par l'avocat qui a cru devoir intervenir en faveur de Conratatto, et à se concilier avec le résultat de l'enquête qui vient d'être faite.

Un médecin de Paris, M. Sedillot, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de la Seine à six mois de prison, 100 francs d'amende et 40,000 francs de dommages-intérêts pour complicité d'adultère.

Le jugement est par défaut; il a été rendu sur la plainte de M. Lagarde, avoué à la cour royale de Paris, mari de l'épouse coupable, et qui s'était porté partie civile.

— Avant-hier, dit le *Journal de Seine-et-Oise*, une rencontre a eu lieu dans le bois de Meudon, entre M. le comte Salvy de Vielcat, M. le comte Paul de Guéné et M. le comte Eugène de Nieuwerkerke. La gendarmerie de Meudon est intervenue à temps pour empêcher ce duel; elle a conduit ces messieurs devant le commissaire de police, qui a saisi les épées.

— Parmi les renforts d'artillerie légère qui vont être envoyés en Afrique, une batterie sera manée des appareils nouvellement expérimentés. Ces appareils consistent dans l'*étoupe inflammable* qui allume le canon, sans le secours du feu, par un procédé chimique; dans les *trains articulés*, qui permettent de faire passer les pièces par les endroits les plus inaccessibles, et dans les *caissons suspendus*, lesquels préservent la poudre du tamisage occasionné par les secousses et qui lui fait perdre près d'un tiers de sa force.

M. D..., conseiller à la cour royale de Paris, est fort amateur de tableaux; mais, entre tous les peintres, c'est Greuze qu'il affectionne le plus. Avant d'entendre dire que M. M., grand marchand de tabacs, avait à vendre une fort belle collection de Greuze, il se rendit chez lui, examina la collection et l'acheta au prix de cent quarante mille francs.

A peine les Greuze sont-ils suspendus dans sa galerie à Versailles, que M. D... conçoit des doutes sur leur authenticité. On lui avait insinué que M. M... avait un atelier où des artistes à sa solde confectionnaient des Greuze. La justice, prévenue, fait une descente chez M. M... et trouve l'atelier tout rempli de Greuze ébauchés.

De là, saisie et procès. M. M... a déposé cent quarante mille francs sur le bureau du juge d'instruction et a été mis en liberté sous caution.

Ceci me rappelle une histoire qu'on m'a contée du temps que M. Aguado vivait. M. Aguado avait, lui aussi, la manie des tableaux, si bien que sa galerie comptait, comme on sait, un peu plus de croûtes que de chefs-d'œuvre.

Un jour qu'il se promenait là avec un jeune peintre, M. Dorcy, il l'entraîne vers un tableau qu'il avait tout récemment acheté. C'était un Albert Cuyp. A sa vue, M. Dorcy laisse échapper une exclamation de surprise.

— Hein! qu'en dites-vous? s'écrie M. Aguado. — Il n'est pas mal. — Comment, pas mal! il m'a coûté 15,000 fr. C'est une trouvaille. Voyez quels tons, quelles demi-teintes. — Oh! répondit M. Dorcy, je le connais, c'est moi qui l'ai fait.

— L'autre jour, — auprès de chez moi, une vieille femme s'était enfermée avec une bouteille d'eau-de-vie. — La femme avait fini avant l'eau-de-vie. — On trouva la femme morte, la bouteille vide, mais un verre encore à moitié plein. On alla chercher le mari qui était à travailler à quelque distance.

— Elle est morte en buvant et à force de boire, dit celui-ci, un la trouvée étendue à côté d'un verre à moitié... et comme il désignait le verre de la main, il ne put finir sa phrase, étonné de voir le verre vide. — Le mari comprit de quoi il était question, — et dit froidement: Ah!... l'eau-de-vie... J'ai pensé que ce n'était pas la peine de la perdre, ni de la laisser mettre sous les scellés, — je viens de la boire.

(Alph. Karr.)

Il y a quelques jours, un garçon pâtissier, avec une corbeille sous le bras, entre dans la cour de Béranger. — Il parait dit le poète, que quelqu'un me fait la galanterie de m'envoyer des gâteaux. Faites monter ce garçon!

Le pâtissier monte et dépose sa corbeille dans un coin de l'appartement. Monsieur, dit-il, c'est que je vais me marier. Ah! très-bien. — Oui, monsieur, avec une fille de Passy. — Voulez-vous la reconnaître? — Non, mais... C'est la fille au grand, une belle brune, qui s'appelle Josephine. — Mon garçon, je ne vois pas en quoi ce mariage...

Attendez une minute... C'est bien vous, monsieur, qui faites des chansons? Oui, dit le poète en souriant. — Eh bien! nous faisons une noce très-soignée, j'aurais bien voulu un petit bout de chanson pour la circonstance. — Mon garçon, je suis désolé, impossible... — Allons donc, rien que quatre couplets... — J'en fais plus de chansons depuis dix ans. — Bah! pour moi... et puis, dit-il pour décider le poète, je vous invite à la noce. — Vous êtes bien aimable, mais ce que vous me demandez est impossible. — Ah! ça! dit le naïf pâtissier, croyant qu'on suspectait ses moyens de fortune, ce n'est pas gratuit, entendez-vous, j'ai là, dit-il en tapant sur son gousset, de quoi la payer, votre chanson. — Mon cher monsieur, je ne peux vraiment pas.

Le digne pâtissier s'en fut très en colère. Le soir à table, il raconta son aventure. Ces gens-là, dit-il, c'est tout parosseux. On offre de les payer, ils ne veulent pas travailler.

Il y a quelques jours, un incendie grave éclata à Rouen. Le tambour bat et réclame la présence de la garde nationale. Un brave caporal s'habille à la hâte et se dirige avec empressement vers le lieu du sinistre.

Arrivé à deux cents pas de la maison enflammée: — Sapristi! se dit notre homme, j'ai oublié quelque chose. Le caporal traverse de nouveau la ville pour retourner chez lui.

Deux de ses amis le rencontrent. — Où allez-vous si vite? — Je reviens, je reviens! s'écrie le zélé citoyen. Je retourne sur le lieu du sinistre. Mais j'ai oublié de mettre mes galons! Le caporal repara promptement et oubli et conat de s'habiller tout où l'appelaient le danger. Mais il n'y avait plus ni incendie, ni maison.

— Voici un mot fort joli, — qu'on attribue à Timon: Les opposants dynastiques? dit-il: Ce sont des conservateurs sans places.

— *Conservation des dents*: La poudre qui convient le mieux pour éviter leur détérioration, est celle à base alcaline du Dr O'Meara, qui les blanchit parfaitement. On se la procure à La Haye, chez M. V. C. van Dort, ainsi que l'eau contre les maux de dents.

Theatre-Royal-Français. Jeudi 5 mars 1846. (Représentation n° 118.) SPECTACLE DEMANDÉ. La Muette de Portici. Grand opéra en 5 actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Aubert. On commencera à SEPT heures. Grande Salle Tivoli. DIMANCHE, 8 MARS 1846, GRAND BAL PARÉ ET MASQUE. Le bal s'ouvrira à 10 heures du soir.

ANNONCES. VENTE DE FLEURS. LOUIS VERSCHAFFELT, Fleuriste de Gand, a l'honneur de rappeler à MM. les Amateurs de Fleurs et Artistes que la vente de Fleurs, etc., aura lieu Mercredi 4 et Jeudi 5 Mars, à 11 heures du matin, dans le local de M. MOOYMAN, dans la rue dite Raamstraat.

Nieuw Nederlandsch Magazijn. ALGEMEENE EN NUTTIGE KUNDIGHEDEN. Met ruim TWEE HONDERD PLATEN EN FIGUREN versierd. Prijs voor één Boekdeel van 52 Bladen 5 Jaars 7/5, Franko per Post 6/25. Tot PREMIE ontvangen de resp. Intekeningen GRATIS een Boekdeel, waarvan alle Maanden een blad drukt het Behouden, onder de titel van: Schatkamer voor alle Standen.

DESSIN INDELÉBILE. Pour connaître les avantages de cette nouvelle découverte, il faut voir les dessins des élèves exécutés d'après nature, après la 1ère, 2ème et 3ème leçon, chez M. Bakhuyzen, Libraire de la Cour, M. Van Gool, 21 d'Amsterdam, et chez M. le professeur Einotte, Hôtel de la Cour de Berlin.

Cours des Fonds Publics. Bourse d'Amsterdam du 3 Mars. Bourse d'Anvers du 3 Mars. Bourse de Londres du 28 Février. Bourse de Vienne du 24 Février. LA HAYE, chez Léopold Liebenberg, Laga Nieuwstraat. Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHEMVELD et Fils, Beursteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN RUYVEN, Slootsteeg.